Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 94 (1999)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Rapport annuel 1998

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour le conseiller d'Etat Klaus Huber (au micro) – à ses côtés, avec des lunettes noires, Gion Caminada, président de la commune de Vrin et les bras croisés, Caspar Hürlimann, président de la LSP – le secret du succès de Vrin, lauréate du prix Wakker 1998, tient à sa faculté de reconnaître ses atouts propres, à son action prospective et concertée avec les habitants et à la qualité de ses artisans (photo Stähli).

Il y a de la joie!

Prix

Les trois prix que la LSP attribue chaque année sont toujours plus convoités.

Le plus ancien et le plus connu est le *Prix Henri-Louis-Wakker,* réservé aux communes politiques. Il a été institué en 1972 par le comité central à la suite d'un legs fait à la LSP par un promoteur immobilier portant ce nom. En 1984 a été créé le *Prix du Heimatschutz,* conçu pour faire pendant au précédent et pour récompenser les activités déployées par des groupes d'action dans l'intérêt de la LSP. Le *Prix Schulthess des jardins* a été créé, et attribué l'an dernier pour la première fois, grâce à la générosité d'une famille.

Les étables de Vrin

Les habitants de Vrin, dans le val Lugnez, ont apparemment la haute main sur le temps qu'il fait car, comme le président de la commune l'avait prédit en accueillant les délégués, le ciel s'est dégagé au bon moment, de sorte que la cérémonie de remise du Prix Wakker a pu avoir lieu sur la pittoresque place du village. Aucune trace d'ethno-kitsch dans les propos tenus, puisque, dans son éloge, *Caspar Hürlimann* a mis en évidence le fait que *le Heimatschutz* portait autant d'intérêt à la prospérité de la population qu'à l'entretien des sites. Le président a révélé qu'une enquête avait été effectuée voici un demi-siècle par la LSP en collaboration avec l'Union suisse des paysans, d'où devaient sortir des propositions pour améliorer les conditions matérielles d'une population vivant alors vraiment dans la pauvreté. Depuis cette époque, bien des choses avaient changé, mais 60% des habitants étaient restés dans l'agriculture, un remaniement parcellaire avait eu lieu, une association «Pro Vrin» s'était constituée, et un architecte du lieu, *Gion Antoni Caminada,* montre comment il est possible de construire des étables répondant aux nécessités de l'agriculture moderne tout en s'insérant à merveille dans le site habité. Cette reconversion a été facilitée par l'indemnisation dont a bénéficié la commune après son renoncement au projet de la Greina.

Le maire, *Gion Caminada,* a remercié du prix remis à sa commune et levé un coin du voile sur la très longue histoire du village: les premiers vestiges attestent un peuplement dès 1400 avant J.-C. Gion Caminada a considéré le prix du point de vue de celui qui «était de la partie»: le plus important est que la commune montre de la compréhension pour les intérêts privés, et réciproquement. La commune se trouvait en l'occurrence tiraillée entre la conservation des valeurs du passé et les besoins de la population. Il a comparé la politique communale en matière de construction à l'efficacité de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, laquelle, après 27 ans d'existence, n'a toujours rien fait réussir contre la pollution de l'air qui menace les forêts protectrices.

Le conseiller d'Etat *Klaus Huber* a exprimé sa joie de voir le prix remis à Vrin et il a distingué trois raisons qui expliquent le succès des réalisations de la commune:

- elle a identifié et utilisé ses propres possibilités, prévu les évolutions futures, apprécié correctement les choses et les valeurs;
- elle a agi en concertation et pour l'avenir, en tenant compte du monde politique, en planifiant et en coordonnant les décisions à tous les niveaux et dans tous les domaines;
- elle a pris en considération les réflexions, les connaissances et les actions des individus, su analyser les situations, utilisé les synergies entre la tradition et le temps présent.

Mais ce qui était particulièrement important était l'interaction de tous les facteurs, même si tout ne pouvait pas être approfondi à l'avance.

Après la cérémonie, une visite du village et de l'église a été organisée, un diaporama sur la région a été présenté, et, dans les rues du village, les

paysans ont vendu leurs produits. Après le repas, la fête s'est poursuivie à la salle polyvalente au rythme de la musique de danse. Il en est qui sont allés se coucher très très tard.

Des fleurs de la part de la LSP

La LSP n'a pas décerné le premier Prix Schulthess à un jardin précis, mais à une institution qui se bat pour les beaux jardins. Comme la lauréate, le Fond «Archives d'architecture paysagère et jardins», a pour ainsi dire une vision d'ensemble des jardins de Suisse, il est permis de distinguer pour commencer les personnes qui en sont responsables. La question ayant fourni le thème principal de l'avant-dernier numéro de la revue, nous nous permettons ici de faire court.

Les journées du patrimoine, ressuscitées après quatre ans d'interruption grâce à l'initiative de la section de St-Gall/Appenzell Rh.-Int. et de sa présidente, *Anita Zimmermann,* ont été l'agréable théâtre de la remise du prix. Cette section a aimablement assuré l'infrastructure – qu'on remarque d'habitude seulement quand elle ne fonctionne pas –, elle a aussi organisé une *visite guidée de la ville de Rapperswil,* pimentée de commentaires historiques, et une *«visite guidée d'un autre genre»,* c'est-à-dire une confrontation avec la bonne et la moins bonne architecture de ces 50 dernières années. La visite du parc du domaine de Meienberg, normalement fermé au public, a revêtu un caractère exceptionnel. Par chance, la LSP n'est manifestement pas n'importe quel public.

Georg von Schulthess, membre de la famille donatrice, a remercié la LSP d'avoir assumé le patronage de la nouvelle institution. L'idée de la fondation était née du désir qu'il avait éprouvé, tout comme sa femme, d'avoir leur propre jardin. Ce sont des amis anglais qui, après les avoir familiarisés avec l'art des jardins anglais, les avaient incités à franchir le pas. Par son geste, le couple entendait faire école, dans l'espoir que d'autres allaient à leur suite militer pour l'art des jardins.

Aux dires de *Caspar Hürlimann,* l'intérêt pour les jardins a suivi de peu la création de la LSP, et quelques jardins historiques ont obtenu une aide financière grâce à la vente de l'Ecu d'or 1995. Il s'est félicité de l'initiative des fondateurs et les a remerciés de leur geste, inspiré par un amour vrai des jardins. Il a également rappelé que la LSP avait apporté un soutien décisif à l'idée de cette fondation honorée aujourd'hui, qu'elle est membre de la société de soutien depuis la création et est aussi représentée au conseil de fondation, par Bruno Kläusli.

Peter Paul Stöckli, président du conseil de fondation, a reçu le chèque de 50 000 francs ainsi que le diplôme où la LSP rend hommage à la fondation «pour ses initiatives remarquables, uniques en Suisse, en faveur de la conservation de ce patrimoine culturel que sont les jardins». Il a inclus dans ses remerciements les fondateurs, la LSP et tous les autres acteurs.

L'oratrice officielle était *Yvette Jaggi,* ancienne syndique de Lausanne, aujourd'hui présidente de la fondation culturelle Pro Helvetia. Cela tombait bien, puisque l'oratrice avait présidé l'année précédente aux destinées de la campagne «Lausanne Jardins '97». Les espaces publics avaient été mis à la disposition d'architectes, de paysagistes et d'artistes, qui s'étaient livrés à toutes sortes d'expériences suscitant un large écho. A l'aide de diapositives, l'oratrice a illustré les résultats des activités lancées dans le cadre de cette campagne.

Dans son organe d'information interne, un président de section a exprimé sa satisfaction à propos de la commune lauréate mais émis aussi le soupçon «que l'objet avait été choisi avant même l'ouverture du concours». La localité de Vrin était effectivement déjà connue de la commission, mais celle-ci ne pouvait tout de même pas choisir un thème sans savoir s'il existait des objets valables correspondants. Cela ne réduit nullement les chances des sections, du moment que la commission examine leurs propositions tout aussi soigneusement que les siennes propres. Dans ce cas précis, elle n'a pas reçu d'autres propositions.

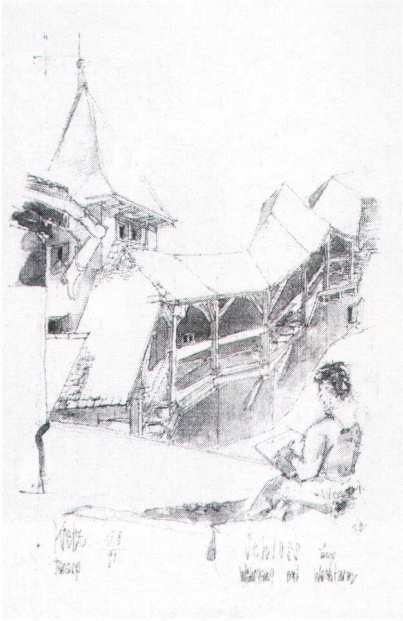

Le prix du Heimatschutz a récompensé le talent et les aptitudes techniques des apprentis-dessinateurs en bâtiment de l'école professionnelle de Pfäffikon SZ (croquis Kretz).

La culture commence jeune

C'est ce qu'a dû se dire *Hans Rutishauser,* à l'époque enseignant à la section «bâtiments» de l'Ecole professionnelle de Pfäffikon (SZ), lorsqu'il a organisé, il y 17 ans, à la Chartreuse d'Ittingen, sa première semaine d'études pour ses apprentis. Son initiative a apparemment eu du succès car il a depuis répété l'opération chaque année. En guise de reconnaissance, la LSP a, le 30 octobre, attribué le Prix du Heimatschutz à son établissement d'enseignement. L'atmosphère à l'hôtel récemment ouvert Seedamm-Plaza, de style postmoderne, ne se mariait pas nécessairement bien avec les travaux des élèves accrochés aux murs de l'exposition, mais évoquait tout de même, par sa luminosité, l'ouverture à la nouveauté.

Le recteur, *Urs Reichmuth*, a rappelé la fête qui s'était déroulée il y a 30 ans pour l'inauguration du nouveau bâtiment scolaire et vu un heureux présage dans le fait que la remise du prix avait lieu aussi dans un bâtiment moderne. Dans son éloge, le président *Caspar Hürlimann* a souligné la valeur des semaines d'études et des travaux semestriels. Selon lui, l'analyse, l'illustration, le commentaire, l'implication des gens et l'application des résultats étaient du Heimatschutz appliqué. Deux membres de la LSP ont ajouté 1000 francs au prix de 5000 francs, afin de permettre l'organisation – hélas menacée, pour des raisons financières – de la semaine d'études l'année prochaine. *Toni Friedrich*, le nouveau responsable de la section «bâtiments», a promis de faire tout son possible pour maintenir les semaines d'études. Il a tenu à citer le nom d'*Adalbert Stähli*, un collègue de Rutishauser, comme étant son alter ego à qui l'école devait aussi beaucoup. Aujourd'hui plus que jamais, a-t-il dit, à cause des nombreuses transformations, les futurs spécialistes du bâtiment ont intérêt à connaître aussi les techniques de construction traditionnelles. Le chef du Département cantonal de l'instruction publique, *Kurt Zibung*, a transmis à l'assistance le salut du gouvernement schwytzois. Il a dit comprendre le message que la LSP entend faire passer avec cette remise de prix – c'est en tout cas ce que nous espérons.

Le verre à la main, les nombreuses personnes présentes ont ensuite longé les parois abruptes pour admirer les analyses et les projets – vraiment impressionnants, sans exagérer – réalisés durant les semaines d'études.

Pour l'attribution du premier prix des jardins Schulthess, la Ligue suisse du patrimoine national a récompensé le Fonds «Archives d'architecture paysagère et jardins» qui s'occupe en priorité de la documentation scientifique sur l'architecture suisse des jardins (photo von Arb: parc Patumbah à Zurich avec pavillon de jardin).

Assemblée des délégués

Le président et le «Heimatschutz»

C'est en ces termes qu'Henry IV s'est adressé à ses soldats avant la bataille, mais l'anecdote pourrait être transposée au président de la LSP, qui, dans un appel aux délégués réunis pour leur assemblée 1996, les avait exhortés à passer à l'attaque et à brandir bien haut le nom du «Heimatschutz» suisse. Deux ans plus tard, à Vrin, il s'est vu obligé de repartir à l'assaut, cette fois-ci contre l'usage péjoratif qui est fait de l'expression «Heimatschutz» dans les médias alémaniques. Incroyable de voir comme on malmène cette expression!

Dans les médias, au sens abusif du terme, «Heimatschutz» signifie dix fois sur cent la musique folklorique helvétique dans le programme d'une radio locale, mais le terme désigne aussi le soutien des producteurs de lait, ou le monopole de Swissair et Crossair sur le marché intérieur, ou la préférence accordée aux fabricants de locomotives suisses, aux architectes, aux ramoneurs et aux notaires autochtones, l'encouragement public de la littérature suisse, ainsi que le subventionnement d'hôpitaux non rentables. La notion de «Heimatschutz» est omniprésente, utilisée non pas dans son sens réel, mais pour désigner le pur protectionnisme, qui entrave le libéralisme économique. Caspar Hürlimann a appelé son public à combattre ces contresens partout où il les rencontrerait, à expliquer et à répandre la véritable signification du terme «Heimatschutz».

Il a souhaité la bienvenue aux personnes présentes, en particulier au maire de Vrin, *Gion Caminada*, au président de la section des Grisons, Jürg Ragettli, aux membres d'honneur, Hansjörg Schmassmann, accompagné de sa femme, et Theo Hunziker, ainsi qu'à la nouvelle présidente de la section vaudoise, Christiane Betschen, et à Peter Scheck, le nouveau président de la section de Schaffhouse. Il a passé ensuite la parole au maire de Vrin, qui a à son tour souhaité une cordiale bienvenue à l'assistance. Le village accueillait l'assemblée des délégués et le Prix Wakker de la LSP comme un grand honneur. La commune était financièrement faible et s'était beaucoup battue autrefois pour la construction d'un bassin de retenue dans la région de la Greina. Lorsque la société NOK avait abandonné ce projet, les gens avaient changé d'avis, ils s'étaient mis à défendre le paysage et étaient aujourd'hui heureux de leur choix. Grâce aux dédommagements liés à l'abandon du projet de bassin de retenue, la population locale vivait aujourd'hui dans de bonnes conditions. Gion Caminada a regretté que le temps ne soit pas vraiment beau et espéré une amélioration pour l'après-midi.

Questions statutaires

Le *procès-verbal* de l'assemblée des délégués du 28 juin 1997 a été accepté après une adjonction concernant une personne absente mais qui s'était excusée de son empêchement. Le *rapport annuel* a été accepté avec la voix contraire d'une personne déplorant que les remarques qu'elle avait faites à la dernière séance du comité central ne figurent pas dans le rapport annuel. Les *comptes annuels* ont été approuvés à l'unanimité, après que quelques questions eurent reçu des réponses appropriées.

L'assemblée a élu *Christoph Schläppi*, historien de l'architecture, pour succéder à Peter Hartung au bureau. Le président a remercié celui-ci de son gros travail de membre du comité central représentant le président de section, de membre du bureau et finalement de vice-président. C'était à Peter Hartung que l'on devait d'avoir lancé et nourri la discussion sur l'avenir de la LSP, ses initiatives ayant contribué à améliorer nettement la situation en son sein. Il avait présidé la commission de rédaction et, à ce titre, avait donné à la revue une ligne éditoriale tournée vers le futur et fourni aussi nombre d'idées quant aux thèmes à aborder.

L'assemblée a élu *Marco Badilatti* membre d'honneur de la LSP, un membre d'honneur très agréablement surpris de cette élection. Durant plus de 20 ans, il a travaillé pour la LSP, d'abord en qualité de secrétaire général pendant 7 ans, puis de rédacteur. Les Thèses de Genève de 1978, dont il a assumé la paternité,

«Mes amis! Vous êtes Français. Je suis votre Roi. Voilà l'ennemi. Si vous perdez vos étendards, suivez mon panache blanc. Vous le verrez toujours sur le chemin de l'honneur et du devoir.»

contenaient des éléments toujours valables et avaient inspiré la réflexion sur la nouvelle image directrice. En 1979, il s'était aussi occupé des nouveaux statuts, et ces statuts conserveront du reste leur validité au-delà de la révision prévue. Dans son deuxième rapport annuel, il avait pointé «le danger que le secrétariat se contente bientôt de travaux administratifs et néglige l'activité créatrice si nécessaire aux projets de développement», et, dans son dernier rapport annuel concernant l'année 1982, il s'était interrogé sur les rapports de la LSP à la politique, se demandant si la Ligue ne devait avoir que des objectifs idéalistes ou aussi s'engager en politique.

L'assemblée a réélu la société *KPMG Fides Peat* en tant qu'organe de contrôle, sans avis contraire mais avec une abstention. Au terme d'un apéritif offert par la commune, toute la compagnie est allée prendre le repas de midi, occasion toujours agréable de s'entretenir avec des gens qu'on a trop peu l'habitude de rencontrer.

Nommé membre d'honneur de la Ligue suisse du patrimoine national, Marco Badilatti (à gauche) adresse ses remerciements à l'assemblée. A ses côtés, de gauche à droite: Caspar Hürlimann et ses successeurs à la tête du secrétariat: Hans Gattiker et Philipp Maurer (photo Stähli).

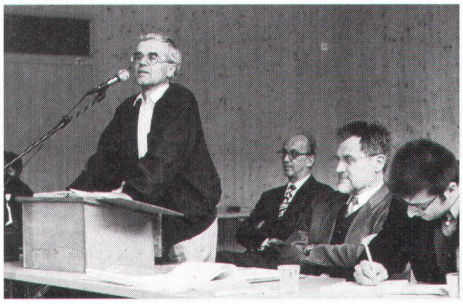

Par l'intermédiaire d'EUROPA NOSTRA à la création de laquelle elle a participé, la LSP peut entretenir de précieuses relations dans l'ensemble de ce continent (photo zvg).

Division du travail

Amis

Ce n'est pas toujours quand il est seul que le fort est le plus puissant! (d'après Schiller)

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP), le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) et EUROPA NOSTRA sont des organisations qui ont été créées toutes les trois sous l'égide de la LSP, et cette dernière entretient toujours avec elles des relations animées. Le triangle que constituent ces organisations dessine aussi d'une certaine façon le champ d'action de la LSP: paysages, biens culturels et information du public.
L'essentiel de la collaboration avec la FSPAP – et naturellement avec les autres organisations représentées au comité — a porté l'an dernier sur la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), dossier qui est traité ailleurs dans ce rapport. La publication d'un argumentaire sur ce sujet et le lobbying qui a permis à la FSPAP d'amener 39 personnalités du monde de la politique et des milieux scientifiques à soutenir publiquement le référendum sont des actions qui doivent aussi être mises en exergue.
Au début de l'année, NIKE a convié les organisations membres à se présenter sur son site Internet. La LSP a accepté l'invitation avec reconnaissance. Pour la cinquième fois, NIKE a mis sur pied la «Journée annuelle du patrimoine», dont le thème – choisi en fonction du 150e anniversaire de la Suisse moderne – était les bâtiments de la Confédération, des cantons et de leurs représentants. Contrairement à ce qui s'était passé en d'autres occasions, les visiteurs avaient peut-être un lien quelconque avec quelques-uns des bâtiments en question – ce bâtiment pouvait ne pas être le Palais fédéral –, ce qui a sans aucun doute facilité l'identification avec le milieu bâti historique. La collaboration au sujet de la nouvelle péréquation financière est évoquée ailleurs.

EUROPA NOSTRA a célébré le 35e anniversaire de sa fondation, lors de festivités organisées au Château de Caserta, en Italie, un site culturel de tout premier ordre qui a été inscrit dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. A cette occasion, et aussi lors de l'assemblée annuelle, il a été dit que, compte tenu du travail de base accompli, des initiatives et des mesures de coordination lancées, du soutien concerté accordé à certaines causes paneuropéennes et nationales, l'association devait mieux faire connaître son activité, en recourant aux moyens de communication modernes. Quoi qu'il en soit, EUROPA NOSTRA jouit aujourd'hui déjà du statut de principal interlocuteur non gouvernemental de la commission européenne pour les questions de conservation des biens culturels.
EUROPA NOSTRA s'adresse chaque année à un large public en organisant un concours pour distinguer les restaurations de qualité. Après l'assemblée annuelle, un forum a eu lieu à Naples, consacré au paysage et au développement urbain, et, à l'automne, une table ronde a débattu sur place des problèmes de la Sardaigne.

A l'échelon national, les journées du patrimoine célèbrent l'anniversaire de l'Etat fédéral; «une occasion pour Genève de mettre en évidence des édifices ou des vestiges témoignant des relations entretenues par le canton avec la Confédération depuis 150 ans» (photo Oertli).

En juin, les organisations qui avaient remis à la Chancellerie fédérale le nombre de signatures nécessaires pour le référendum avaient des raisons de se réjouir (photo Swiss Picture Basel).

Assouplissement de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

La lutte continue!

Lors d'une émission diffusée à la télévision (TV SF 1) en fin d'après-midi, le dimanche de la votation, le conseiller national *Adalbert Durrer,* interrogé sur la manière dont il entendait empêcher les abus en matière de construction, a répondu que les organisations de protection actives dans l'ensemble de la Suisse avaient la possibilité, grâce au droit de recours, d'agir ici ou là, lorsqu'elles avaient le sentiment que quelque chose ne tournait pas rond, et, le lendemain du scrutin, le conseiller fédéral *Arnold Koller* a, selon le quotidien «Tages-Anzeiger» du 8 février, invité les adversaires de la révision à collaborer à son application, pour éviter le désordre au niveau cantonal. Adalbert Durrer présidait déjà la commission qui a mis au point le projet de révision envoyé en consultation en 1994, et Arnold Koller exerce la surveillance de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire – plus pour longtemps certes – et il ne risque plus rien.

Pour les organisations de protection, les conséquences de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) acceptée par le souverain vont être les suivantes:

- Dans des paysages dignes de protection, des cultures hors sol non tributaires du sol, des halles d'engraissement et des activités accessoires non agricoles vont s'installer, échappant à tout contrôle, et, si elles ne sont pas rentables, elles deviendront des gouffres ou tomberont dans les mains de propriétaires non paysans.
- La préservation et le changement d'affectation de bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisables pour l'agriculture vont faire proliférer comme la mauvaise herbe les maisons de vacances plus kitsch les unes que les autres, avec leur cortège de bruit, de gaz d'échappement, et de résidents prompts à réclamer la construction d'infrastructures.
- Il est pratiquement impossible d'appliquer correctement et efficacement la loi et ses articles élastiques, le seul résultat sera de donner du grain à moudre aux avocats et de provoquer des disputes dans les communes.

Adalbert Durrer fait confiance au droit de recours des organisations, et les organisations lui emboîtent le pas.

Pour simplifier, disons que les nouvelles dispositions doivent permettre aux paysans d'utiliser des terres à des fins artisanales et commerciales en dehors du droit de l'aménagement, ce qui n'est permis à d'autres que dans des zones à bâtir clairement définies – et ceci au détriment de nos paysages. La question qui se pose est de savoir s'il n'y a pas là violation de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits.

Au surplus, il sera fort intéressant de voir comment se comportera Adalbert Durrer lorsque le Conseil national examinera la motion de Hans Fehr demandant l'abolition du droit de recours des associations, qu'ont tout de même signée 85 de ses collègues – lui-même ne l'ayant du reste pas signée, mais les organisations devront sans doute donner suite à son invitation.

Perfides votations

En réalité, les chances de victoire ne paraissaient pas mauvaises lors de la votation sur la révision de la LAT. Dans le canton de Zurich, pour prendre cet exemple, les lettres de lecteurs hostiles à la révision étaient trois à quatre fois plus nombreuses que les lettres favorables, et on pouvait penser que ce seraient justement les habitants des agglomérations qui se prononceraient clairement en faveur des paysages. Or c'est le contraire qui s'est produit: le canton de Zurich s'est prononcé pour la révision, alors que les deux demi-cantons d'Appenzell – régions de Suisse où l'habitat est certainement le plus manifestement dispersé – ont opté pour le non!

Il est par ailleurs regrettable – rétrospectivement parlant – que, à Bâle et dans la commune voisine de Riehen, les bulletins aient été comptés séparément, en fonction du vote par correspondance et du vote dans les urnes. Il est en effet apparu que la possibilité de voter par correspondance n'accroissait pas la participation, mais modifiait les résultats: le nombre de «non» retiré des urnes dépassait 50% dans les deux communes. Ce phénomène confirme les soupçons du comité référendaire, qui a estimé que l'envoi précoce du matériel de vote a nui à sa position, parce que la presse n'a traité longuement la question de l'aménagement du territoire qu'après les vacances de fin d'année. Un beau cadeau de Noël!

Activités

Pour la Ligue suisse du patrimoine national, la campagne a véritablement démarré lors du débat contradictoire

organisé par l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) à Frauenfeld, avec la participation du professeur Martin Boesch pour notre camp, d'Adalbert Durrer, et du président de l'Union thurgovienne des paysans. L'aveu d'impuissance évoqué ci-dessus s'est manifesté dès cette occasion, en ce sens qu'Adalbert Durrer, en réaction à des questions difficiles, a parfois donné une réponse à un point que personne n'avait soulevé. Un autre débat contradictoire, en présence de Ruedi Muggli, directeur de l'ASPAN, a eu lieu à l'EPF de Zurich.
A l'invitation des sections du Haut-Valais, des Grisons et de Thurgovie, des déplacements ont été organisés à des fins de coaching; le PRD suisse et l'UDC cantonale zurichoise nous ont également invités à venir exposer notre point de vue devant leurs organes.
La LSP a incité ses membres, dans un mailing, à la soutenir politiquement et financièrement. Le soutien politique est impossible à mesurer; quant au soutien financier, il a rapporté environ 13 500 francs nets. Que tous nos amis et donateurs soient remerciés! Le premier numéro de la revue publié en 1999 était consacré à la votation. La LSP a apporté sa contribution au matériel destiné à la campagne en faisant réaliser une étude juridique sur les conséquences de la révision.

Et maintenant?

La plantation d'arbres à caoutchouc dont nous avons été gratifiés nécessitera encore quelques ordonnances avant de se mettre à rapporter, et la Ligue suisse du patrimoine national pourrait parfaitement apporter sa contribution d'ici là. Sa force – pour ne pas dire sa singularité professionnelle – lui donne sans aucun doute le pouvoir, au delà du catalogage de bâtiments, de concevoir des critères et des exemples, et de diffuser ce matériel au niveau de la Confédération mais aussi et surtout des cantons, parce que c'est là que la connaissance et la compréhension mais aussi le besoin d'informations importent le plus. Les sections sont dès lors sollicitées, étant entendu qu'il faut naturellement leur fournir de l'aide au niveau de l'infrastructure.
Il convient aussi de chercher à collaborer avec les offices fédéraux de la culture, du paysage et de l'aménagement du territoire, où les ordonnances seront effectivement conçues. Le parallèle peut sembler un peu tiré par les cheveux, mais rappelons-nous que 1975 a été l'Année européenne de la conservation des monuments historiques, dont l'organisation en Suisse a été prise en charge par la LSP. Il devrait être possible – mutatis mutandis – de faire de même aujourd'hui pour la création de nouvelles conceptions et de nouvelles normes pour le paysage helvétique. Cela doit en tout cas se faire avant que ne se soient produites trop de catastrophes dues au nouveau droit. Voilà pour la carotte.
Quant au bâton, la LSP le manie depuis plus de 30 ans, et le conseiller national Hans Fehr attend encore et toujours pour l'arracher des mains des organisations. La LSP l'utilisera en premier lieu pour asseoir sa légitimité – à côté de celle dont nous avons parlé plus haut –, et il faut espérer que, dans cette phase difficile et importante, elle pourra collaborer de manière positive et constructive.

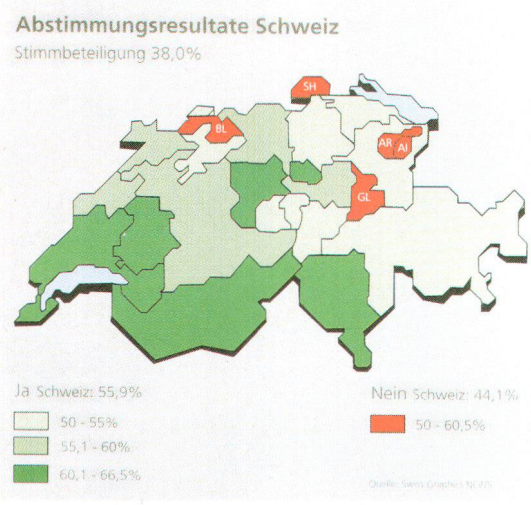

Seuls quatre cantons, qui plus est de petits cantons ruraux, se sont opposés à la dangereuse révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Graphik Info ARP GR).

L'heure est grave!

Appel aux sections

Comme on peut le lire dans l'introduction de l'article ci-contre, le conseiller fédéral Arnold Koller et le conseiller national Adalbert Durrer se sont vite aperçus à quel point leur révision de la LAT était branlante pour ce qui est de l'exécution. Les organisations de protection doivent maintenant se débrouiller pour se tirer d'affaire après que ces deux messieurs, inspirés par le conseiller aux Etats Ulrich Zimmerli, les ont mises dans de beaux draps.
Il est possible de déposer un recours de droit administratif au Tribunal fédéral contre des décisions prises par la dernière instance cantonale au sujet de la conformité à l'affectation de la zone de constructions et installations situées en dehors de la zone à bâtir (art. 16a; principalement les sites de production hors sol et élevages intensifs d'animaux) et contre des autorisations suivant l'art. 24 - 24d (essentiellement les changements d'affectation, extensions et activités accessoires). Attention: il n'est possible de s'adresser au Tribunal fédéral que si ceux qui ont qualité pour recourir ont déjà fait opposition au moment de la première publication!
Les cantons sont tenus de soumettre à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire les décisions prises en dernière instance dans ce domaine, mais ils ne le font pas toujours.
Les cantons doivent tout d'abord adapter leurs lois d'aménagement lorsqu'ils veulent accorder des autorisations exceptionnelles suivant l'art. 24d (art. 36 al. 1). Ils ne peuvent autoriser, comme étant conformes à l'affectation de la zone, des sites hors sol et des installations d'élevage intensif d'animaux en dehors des zones à bâtir (art. 16 al. 3) que si la surface considérée a été «libérée» au cours d'une procédure d'aménagement ordinaire, en d'autres termes si un plan d'affectation précis, liant les propriétaires fonciers, a été établi.

Une rue chaudement disputée

Le dynamisme des Ecus d'or

Bonnes nouvelles du Tessin

Les trois thèmes choisis pour l'Ecu d'or avaient trait à un aspect très progressiste de la sauvegarde du patrimoine, mais véhiculaient un message difficile à communiquer: les routes. En soi, celles-ci contiennent rarement beaucoup d'art architectural mais elles ont une grande influence sur la qualité de vie, hélas trop souvent celle des automobiles exclusivement. L'édition 1998 de l'Ecu d'or est parvenue à soutenir trois projets contribuant chacun à sa façon à améliorer la qualité de la vie.

La commune de *Pollegio*, dans la Léventine, a été fortement incommodée par le trafic routier traversant le village à grand fracas le long d'une route cantonale rectiligne. Autrefois, cette route était apparemment plus étroite, mais elle a été progressivement élargie car elle frôle aujourd'hui l'église du village, au point que l'entrée principale de l'édifice a dû être pratiquement condamnée. Sur la base d'un projet approprié, des virages ont été créés sur la route aux entrées du village, de manière à modérer la circulation des véhicules et à transférer une partie du trafic sur la A2 qui file parallèlement à la route cantonale. Près de l'église, le virage est particulièrement large, de sorte qu'une petite place agrémentée de bancs publics et d'arbres s'y installera.

Le centre du petit village de *Miécourt*, en Ajoie, est traversé de part en part par un ruisseau à ciel ouvert presque entièrement canalisé; une rangée d'arbres se dresse sur chacune de ses berges. Plus loin, à bonne distance, il y a des alignements de maisons. Entre les maisons et le ruisseau passe la route cantonale; de l'autre côté, l'espace appartient en partie à la commune, en partie aux riverains. En accord avec les propriétaires, il est prévu d'aménager les espaces non utilisés pour en faire des installations qui inciteront la population à se rencontrer dans la rue. La renaturation du ruisseau est aussi au programme.

Dans le centre de *Mollis*, un village de Glaris, plusieurs rues sont étroites et dépourvues de trottoirs, de sorte qu'elles incommodent les piétons et mettent leur vie en danger. Par ailleurs, il existe au village un réseau de droits de passage, propriété de particuliers. Selon d'anciennes réglementations, ceux-ci sont obligés, en hiver, de laisser passer les gens et le bétail sur leurs terrains. La commune a élaboré un projet visant à ouvrir toute l'année ces «chemins d'hiver». La réalisation du projet nécessite quelques travaux de construction, un petit remaniement parcellaire et aussi, en partie, l'indemnisation de propriétaires.

Patience et longueur de temps...

Lors de la vente de l'Ecu d'or 1991, la LSP avait proposé d'apporter une aide à chaque région linguistique pour la rénovation d'une bâtisse paysanne traditionnelle encore utilisée pour l'agriculture. Une contribution avait été attribuée à la commune de Vrin GR – dans des conditions pas très nettes – pour un projet de développement qui a toutefois démontré dans l'intervalle son utilité, une autre devait servir à rénover une cour extérieure au Noirmont (JU), ce qui est fait depuis quelques années, et la troisième était destinée à une ferme située à Kerns (OW), et là les travaux n'en sont qu'au stade de la planification. La quatrième devait servir à rénover une étable d'alpage située dans la commune de Campo Vallemaggia, au Tessin.

Le bâtiment en question est une étable à deux rangées dont la surface au sol est de 235 m² et qui est flanquée d'une annexe pour le traitement du lait. Le toit et les murs sont faits exclusivement de dalles, supportées par une ferme simple. Les dimensions inhabituelles de l'étable s'expliquent par le fait que son propriétaire était un riche émigrant rentré au pays au début du XIXe siècle. Si les travaux ont pris du retard, c'est parce que des problèmes se sont posés en rapport avec les subventions à l'agriculture. Aujourd'hui, l'étable a enfin été inaugurée.

On a pu prouver, en prenant l'exemple d'une étable d'alpage bicentenaire du Tessin qui fit l'objet de la vente de l'Ecu d'or en 1991, qu'il est parfois possible aujourd'hui de réutiliser d'anciennes constructions agricoles (photo Donati). En bas: en 1998, la vente de l'Ecu d'or a été consacrée à la qualité de la vie dans nos rues. La commune de Pollegio TI a bénéficié d'une partie des recettes pour le réaménagement d'un parvis devant son église (photo Keystone).

Une grange peut avoir fière allure lorsqu'elle s'intègre bien au site. Dans le cadre de ses contacts avec les milieux agricoles, la LSP s'est occupée des procédures et de l'architecture dans des paysages dignes de protection (photo Gattiker /LSP).

La sauvegarde du patrimoine fait l'actualité

Nourritures spirituelles

Pas de bonne pratique sans théorie

Nul ne l'ignore, la LSP se bat avant tout pour la qualité culturelle de la vie, dans la mesure où cette qualité est tangible, immuable et résulte de l'intervention humaine. En d'autres termes, la sauvegarde du patrimoine se déroule au grand air. Cela ne signifie pas qu'elle ne puisse pas faire l'objet de considérations générales et de découvertes pratiques. C'est la raison pour laquelle la LSP apporte, depuis de longues années, son soutien à la diffusion d'ouvrages, à la réalisation d'expositions et de vidéo-cassettes traitant de la qualité de vie au sens mentionné ci-dessus.

Les réalisations propres ont alimenté un numéro spécial de la revue, présentant – inspirées du Prix Wakker – des pistes de réflexion sur l'architecture d'aujourd'hui en matière de paysage et d'agriculture. Sur la base de ces réflexions, la LSP a donné une conférence devant le groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural de la SIA et lors d'une assemblée à l'institut de recherches agronomiques Tänikon de l'EPF de Zurich.

La seconde publication est en rapport avec le Prix Wakker. C'est une brochure au format pratique, invitation à la promenade dans les environs du village de Vrin. Elle commente l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans les modes de construction traditionnels et, en trois heures d'excursion, conduit à travers les hameaux, les alpages et les villages voisins.

L'an dernier, une aide a été apportée aux projets suivants:

- «Vermeintliche Heimaten»: cette thèse traite de la patrie, d'abord du point de vue théorique puis, dans une seconde partie, sur la base d'interviews réalisées avec des Suisses de l'étranger établis sur la Costa Blanca.
- «Spraycan-art» (graffiti): un groupe d'étudiants de l'Université et de l'Ecole d'arts visuels de Zurich s'est penché sur l'art pratique de la bombe aérosol à la main dans le cadre d'une série de conférences. Les participant(e)s estiment que cette discipline mérite depuis longtemps d'être reconnue en tant qu'art.
- «150e anniversaire de l'Etat fédéral – 150 ans de culture industrielle»: le groupe régional de Berne de la section bernoise a présenté l'exposition itinérante réalisée par Hans P. Bärtschi dans la ville fédérale et l'a agrémentée d'un dépliant, d'affiches, de visites guidées et d'informations.
- «Vom Pfad zum Alptransit»: le premier volet de l'exposition explique le système très ramifié des voies de communication de la Léventine. Le second volet traite des sentiers muletiers, et le troisième est consacré à la construction des grands axes de transit. A la fin apparaissent des personnalités qui ont franchi le col du Gothard et traversé la Léventine.
- «Die Gebrüder Pfister, zwei Zürcher Architekten (1907-1943)»: l'ouvrage analyse le modernisme modéré à Zurich. L'architecture des deux frères est représentative de la transition entre le Heimatstil et l'objectivité. Témoignages de ce style: les immeubles administratifs près du Walchebrücke, la gare de Zurich-Enge et le magasin Grieder à la Paradeplatz.
- «Zwischen Schutt und Halde»: le projet de film traite d'une maison délabrée, que quelques femmes rendent habitable et entendent habiter, d'entente avec la propriétaire des lieux. Le débat s'élargit à une réflexion plus générale sur les espaces habitables présumés non rentables.
- «Baumgartnerhäuser» de Bâle: cette publication se veut une contribution à la conservation d'un complexe immobilier datant de l'entre-deux-guerres. Les maisons présentent un habitat d'un haut niveau de qualité, une répartition des espaces et une position urbanistique étonnamment modernes.
- «nice to meet you»: ce projet d'exposition qui est aussi un projet Internet présente des réalisations dans les domaines conjugués du féminisme et de l'animation culturelle. A savoir le cinéma Cosmos à Berne, le «Frauenrundgang» de Bâle et «Stadtplanung und Architektur».

La convention alpine vise à garantir une utilisation de l'espace alpin qui respecte l'environnement et préserve ses nombreuses fonctions. La sauvegarde du paysage en constitue donc un élément à part entière (photo Gattiker /LSP).

Aider

Politique au quotidien

A l'invitation du Département fédéral de l'intérieur, la LSP a participé à la procédure de consultation sur l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse. Dans sa réponse, elle a lancé quelques fleurs bien méritées aux responsables du projet, proposé que les éléments du paysage routier ne soient pas seulement reconnus comme indicateurs mais comme parties intégrantes des voies de communication, et fourni une illustration concrète de son souhait. Elle a aussi jugé que la définition exhaustive des voies de communication historiques était par trop rigide, puisqu'il se pourrait que des aérodromes ou des téléphériques soient un jour admis dans l'inventaire.

A l'occasion de la réunion qu'il avait tenue à l'automne 1997, le comité central de la LSP avait adopté une résolution concernant le sauvetage de la Cinémathèque et décidé d'écrire à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss à ce sujet. En juin 1998, l'Office fédéral de la culture a poussé un hurlement de jubilation en annonçant que la cinémathèque était sauvée et sortie de ses graves difficultés financières, mais qu'il faudrait de nouveaux moyens financiers pour assainir durablement la situation. Les archives de Lausanne comprennent pratiquement l'ensemble de la production cinématographique suisse et sont parmi les six plus grandes cinémathèques du monde. La pellicule d'une bonne partie des films est faite d'un matériel très inflammable qui n'est plus utilisé aujourd'hui et peut prendre feu spontanément dans certaines conditions. Les problèmes financiers concernaient avant tout l'entreposage, jugé insuffisant sur le plan à la fois quantitatif et qualitatif.

La LSP s'engage souvent pour des causes alors même qu'elle ne peut apporter qu'une réponse lacunaire.

Il allait de soi que la LSP, qui s'était engagée en faveur de l'initiative des Alpes en 1994, se prononcerait pour la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Comme elle soutiendrait l'arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics. Dans les deux cas, la LSP a adhéré au comité en faveur du oui et diffusé un communiqué de presse.

En ce qui concerne le projet de loi fédérale sur la coordination et la simplification des procédures d'approbation des plans, la LSP a écrit à la commission compétente. La proposition du Conseil fédéral prévoit que l'autorité qui décidera d'autoriser l'ouvrage nécessitant le déboisement décidera aussi d'autoriser ou non le déboisement. Les représentants de l'utilisation se voient ainsi confier la défense de la protection, ce qui peut provoquer une manière unilatérale de voir les choses, parce qu'il est notoirement plus facile de prendre des décisions favorables à l'économie que de trancher en faveur d'une cause immatérielle. Le Conseil des Etats avait d'autre part purement et simplement supprimé l'alinéa selon lequel les autorités cantonales devaient consulter l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage avant de statuer sur des demandes de déboisement de plus de 5000 m^2. L'affaire est encore en suspens.

La convention des Alpes a été prétexte d'une nouvelle lettre à la commission compétente du Conseil des Etats, pour lui demander de suivre l'avis du Conseil national et de proposer au Conseil fédéral d'approuver pour commencer la convention-cadre sans approuver encore les protocoles. Cette décision de la Suisse a permis à Moritz Leuenberger d'exercer la présidence de la convention des Alpes en 1999, comme l'ont souhaité les ministres de l'environnement des pays membres.

En vue de la prochaine consultation sur la nouvelle péréquation financière (NPF) – dont il a déjà été question l'an passé –, la LSP participe aux séances d'un groupe de travail du NIKE dont les objectifs sont les suivants:

- donner des informations aux organisations chargées de la protection du patrimoine et de la conservation des monuments historiques sur les conséquences de la NPF et les inciter à poursuivre leurs activités d'agitatrices dans leurs domaines respectifs,
- informer les partis politiques et les associations invités à s'exprimer lors de la consultation,

- coordonner les prises de position en réponse à la consultation,
- travailler les parlementaires durant la période comprise entre la présentation du message et l'examen devant les Chambres.

La LSP est priée de rédiger un premier communiqué de presse et d'y exposer aux membres des Chambres les dommages que la LSP a subis du fait de l'issue de la votation populaire sur la révision de la LAT.

On sait que la Nouvelle péréquation financière vise notamment à désengager la Confédération du soutien financier accordé jusqu'ici à la protection du patrimoine et à la conservation des monuments et des sites, la Confédération assumant désormais seule le financement des objets d'importance nationale. On peut toutefois craindre qu'elle ne fasse dépendre le choix de ces objets de l'état de ses finances, plutôt que de faire le contraire. Ce ne sont cependant pas les bonnes raisons de maintenir l'actuel engagement financier de la Confédération dans la conservation des monuments historiques qui manquent:

Les contributions fédérales attirent les subsides des cantons, et, à distance, la Confédération peut plus facilement contribuer à mettre hors jeu le copinage minant la construction dans certaines régions. La Confédération et les cantons peuvent se soutenir mutuellement en échangeant des compétences. Les localités et les paysages bien entretenus favorisent un tourisme de haute qualité et respectueux de l'environnement, ils créent des emplois très qualifiés et améliorent la qualité culturelle de la vie.

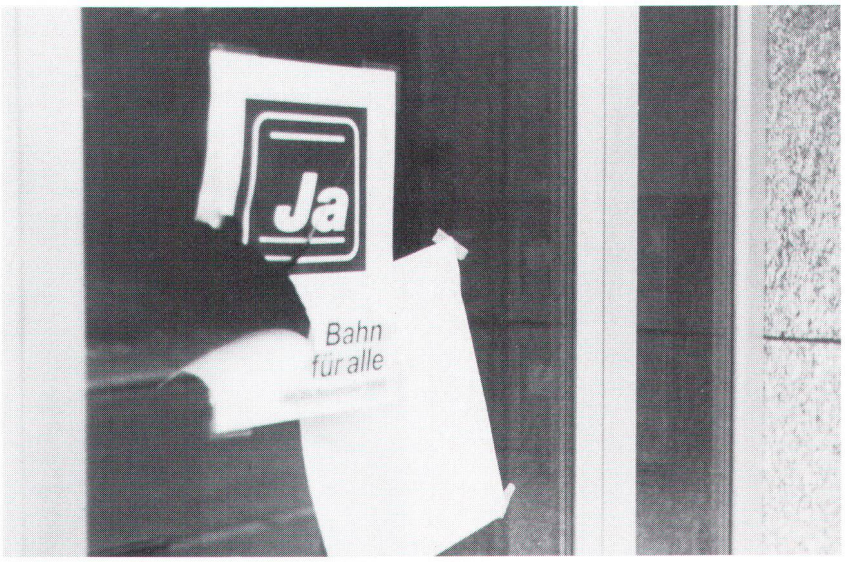

En haut: la rage au cœur: une affiche préconisant la construction et le financement des projets d'infrastructures de transports publics sur la porte d'entrée du siège de la LSP a été arrachée (photo Gattiker/LSP). En bas: La restauration de constructions dignes de protection est essentiellement effectuée par des professionnels compétents. Le désengagement de la Confédération et la suppression des subventions pour la protection du patrimoine et la conservation des monuments se traduiraient par la disparition d'emplois hautement qualifiés (photo Gattiker/LSP).

Cette formule est probablement la plus stupide du langage de la construction et du milieu de l'architecture, car la construction a toujours été une affaire publique – voir à ce sujet, par exemple, les articles 684 et suivants du Code civil. Suivant sa situation personnelle, chacun interprétera de manière plus ou moins extensive les restrictions considérées comme permises, tout dépendra toujours du point de savoir si les restrictions en question doivent s'appliquer à soi-même ou aux autres. La sauvegarde du patrimoine signifie en tout cas la qualité culturelle de la vie dans les zones habitées et le paysage, et la Ligue suisse du patrimoine national cherche à imposer ses vues par des conseils techniques, par quoi il faut entendre des procédés qui ont beaucoup à voir, sous des formes très diverses, avec la construction.

Qui est responsable de quoi?

A Küsnacht (ZH), l'ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem abrite depuis 1832 une école secondaire dont l'atmosphère intime est très appréciée des élèves. A côté de la commanderie se dresse une halle de gymnastique, la première du canton de Zurich, que l'école voudrait transformer en salle de séjour avec médiathèque et autres locaux de travail. L'architecte cantonal a convié une représentation locale de la section zurichoise à une entrevue, dans l'intention de présenter le projet à la section cantonale avant même la procédure d'autorisation de construire. Une démarche progressiste, qui devrait toujours être la norme souhaitable. Les discussions n'ont toutefois pas exactement évolué dans le cadre souhaitable, et le canton s'est fâché. Finalement, une solution satisfaisante pour tout le monde a toutefois pu être trouvée.

Certaines réserves avaient été émises, parce que le programme prévu nécessitait un agrandissement très insolite. Après quelques retouches, une nouvelle variante a été proposée, sur laquelle on s'est partiellement mis d'accord, sans toutefois remettre en cause les matériaux des façades. A l'occasion d'une dernière réunion, il est apparu que le volume supplémentaire ne devait plus être annexé à l'ancienne halle de gymnastique mais pouvait être construit à une certaine distance.

Episodes

Homme et construction

Chacun construit comme il l'entend car personne ne paiera à sa place.

Quelques problèmes d'organisation que posait le précédent projet se trouvaient ainsi réglés, de même que – et surtout – le conflit architectonique.

Gilberte est vivante...

... dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui ont vu le film «Gilberte de Courgenay», avec Annemarie Blanc dans le rôle principal. Parmi ces spectateurs, Albert Baumgartner a toujours eu une prédilection pour la chanson de la Petite Gilberte. En 1997, la Banque cantonale jurassienne ayant acheté l'Hôtel de la Gare de Courgenay à l'occasion d'une vente aux enchères, il devait s'attendre à ce que ce bâtiment soit démoli un jour ou l'autre. Il s'est alors adressé à la LSP et concluait sa

En haut: Albert Baumgartner, un passionné de la marche: «A Porrentruy dans le Jura» craignait la démolition de l'hôtel de la Gare mentionné dans ce chant. Il s'est adressé à la LSP et a réussi, grâce au soutien de celle-ci, à créer une fondation placée sous la surveillance de la Confédération (photo zvg). En bas: l'hôtel de la Gare, à Courgenay JU, est une référence pour tous ceux qui ont accompli leur service. La fille du patron a soigné les soldats durant la Première Guerre mondiale et son action courageuse a inspiré un film tourné au cours de la seconde guerre avec Annemarie Blanc dans le rôle principal (photo Gattiker/ LSP).

La première halle de gymnastique à Zurich doit être transformée et agrandie. Des négociations informelles entre le canton et la section cantonale de la LSP ont apporté quelques petits retards, mais le projet s'en trouve considérablement amélioré (photo Gattiker/LSP).

lettre par ces lignes: «...il me serait agréable de recevoir une réponse encourageante de la part de la Ligue suisse du patrimoine national, afin de pouvoir conserver cet immeuble chargé d'Histoire au peuple suisse».
La LSP a ensuite donné son appui à cette démarche en vue d'obtenir l'interdiction de démolir le bâtiment et préparé les statuts pour une fondation et une association de patronage. Albert Baumgartner a lui-même organisé, à Zurich-Wiedikon, une exposition bien fréquentée présentant «La vie et l'œuvre de Gilberte de Courgenay», que le maire du village, Jean-François Kohler, est aussi allé voir. La fondation a aujourd'hui été admise par la surveillance fédérale, et la demande d'exonération fiscale est en suspens devant les instances cantonales. Le problème du financement n'est pas encore réglé.

En mission à La Havane, à Cuba

Un architecte et quatre restaurateurs entendent diffuser le savoir-faire helvétique à Cuba en réinculquant aux artisans locaux les méthodes qui se sont perdues durant la guerre froide. Concrètement, ce projet a pour but de remplacer le ciment utilisé aujourd'hui avec excès dans les rénovations, qui est incompatible avec la technique traditionnelle à base de chaux, détruit l'«équilibre» interne des constructions historiques et provoque des dommages.
La question de la prise en charge des frais – le travail étant partiellement fourni à titre gracieux – s'est révélée délicate, parce que le projet ne s'insérait vraiment dans aucun département fédéral. La LSP a essayé de mettre un peu d'huile dans les rouages en écrivant quelques lettres, sans rencontrer d'abord un grand succès. Les cinq mousquetaires se sont tout de même envolés pour quatre semaines à destination de Cuba, et, à leur retour, il est notamment apparu qu'un malentendu portant sur le sens du projet avait été la cause du blocage du financement. C'est ce qu'a confirmé peu après, dans un courrier à la LSP, la Direction du développement et de la coopération du DFAE.
Durant son bref séjour, le petit groupe de professionnels expérimentés a tout de même pu réaliser quelques travaux de rénovation d'immeubles en collaboration avec des spécialistes cubains. Ces travaux servent à présent de modèles pour les étapes ultérieures des rénovations réalisées par des spécialistes cubains.

Etat des membres au 4 décembre 1998

Sections	1998	1997
Appenzell R.-E.	791	806
Argovie	1 174	1 268
Bâle-Campagne	312	334
Bâle-Ville	612	612
Berne	3 496	3 592
Engadine	215	224
Fribourg	174	175
Genève	531	535
Glaris	489	466
Grisons	372	374
Gruyère	132	133
Haut-Valais	241	220
Jura	138	138
Neuchâtel	287	301
St-Gall / RI	826	867
Schaffhouse	399	417
Schwytz	160	165
Soleure	640	619
Suisse centrale	547	603
Tessin	2 044	2 201
Thurgovie	643	681
Valais romand	264	358
Vaud	827	816
Zoug	348	353
Zurich	2 137	2 187
Total	17 799	18 445

Comme il se doit pour une association patriotique, la LSP a placé le 200e anniversaire de la République helvétique en tête des numéros annuels de sa revue, et ce sous le titre quelque peu tapageur de «200 ans de protection du patrimoine». Toujours est-il que l'historien Benjamin Gygax à montré que Philipp Albert Stapfer, «ministre des arts et des sciences, des édifices publics et des routes» de la République helvétique, avait créé des archives nationales et envisagé la création d'autres institutions comme un musée d'histoire naturelle, une université, une bibliothèque et un bureau de la culture, institutions avec lesquelles la sauvegarde du patrimoine entretient toujours des contacts sous une forme ou une autre. Malheureusement, ces réalisations furent sacrifiées sur l'autel des désordres politiques, et, comme on le sait, la République helvétique fut de courte durée. Les professeurs Alfred A. Schmid et Georg Mörsch, l'historien Erwin Marti, l'écrivain Roland de Miller, Bernhard Furrer, conservateur des monuments de la Ville de Berne, et Jean-Claude Morisod, président de la section fribourgeoise, dépeignent la réactivation de la conservation des monuments historiques et l'évolution qui a abouti à la protection du patrimoine.
Dans le numéro 2, qui prend le relais en douceur, Robert Steiner, chef du service technique de la LSP, oppose la conception de la République helvétique à la définition actuelle de la protection du patrimoine, et expose les fondements des conseils techniques en architecture, tout en nous en faisant découvrir les coulisses et certains aspects. D'autres auteurs comme Fred Baumgartner, chef des conseillers techniques de la section bernoise de la LSP, Othmar Birkner, architecte, de Bâle-Campagne, Severin Lenel, secrétaire de la section de St-Gall/Appenzell Rh.-Int., Fortunat Held, conseiller technique de la section grisonne de la LSP, et Pierre Baertschi, vice-président de la CFNP, apportent des compléments d'information.
Le troisième numéro, qui traite de l'enfant et les espaces urbains, s'est voulu plus futuriste. Les besoins particuliers des gosses sont souvent négligés dans la planification des voies de circulation et des espaces extérieurs. Daniel Meier, de Pro Juventute, énumère les caractéristiques que devraient avoir les places de jeux idéales, Anne-Lise Hilty, de l'ATE, et David Strohm, de l'association Droits du piéton, décrivent les dangers générés par le trafic routier, et Monika Suter, de la LSP, montre, à partir de projets soutenus par la vente de l'Ecu d'or 1998, comment il est possible de réaménager des rues pour les rendre agréables pour les usagers et en particulier les enfants.
Quant au dernier numéro de l'année, il a tout de la gâterie esthétique puisqu'il est consacré à l'«art des jardins». Annemarie Bucher, des Archives d'architecture paysagère, retrace une évolution émaillée d'anecdotes qui va du XVe siècle avant J.-C. jusqu'au Irchelpark des années 80, en passant par le Moyen âge et la Renaissance. Brigitt Sigel, de l'EPF de Zurich, évoque les problèmes liés à l'entretien des parcs et jardins historiques, qui pâtissent notamment de la disparition de la génération des jardiniers familiers de certaines méthodes ancestrales. Guido Hager, d'ICOMOS, donne des informations sur la protection des jardins historiques. Ce numéro a une couleur particulière en raison des articles dédiés à la première cérémonie de remise du Prix Schulthess des jardins à la fondation «archives d'architecture paysagère et jardins».

L'année 1998 s'est terminée sur une note festive avec le numéro de fin d'année consacré à l'art des jardins (photo ASGL-AAP).

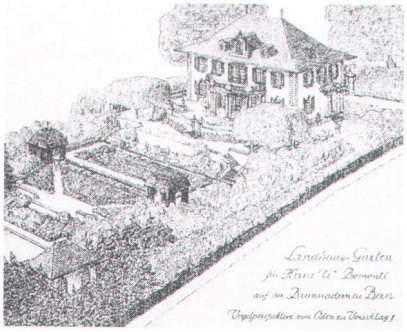

Rouge – mais politiquement neutre

«200 ans du Heimatschutz»

Une grande diversité

Le numéro 3/98 de «Sauvegarde» consacré aux espaces publics sans danger pour les enfants était en harmonie parfaite avec le thème de la vente de l'Ecu d'or (photo Kägi /ARF).

Merci!

Comme les années précédentes, nous avons reçu quelques legs et dons importants et en avons aussi reçu beaucoup de moindre importance. Nous remercions très cordialement tous les donateurs et donatrices de la sympathie et du soutien qu'ils nous manifestent. La succession Karl Schlegel nous a fait parvenir fr. 160 000.– et celle de Fanny Häuptli fr. 20 000.–. La Fondazione Humanitas nous a remis fr. 4000.–, et la Fondation Kiefer-Hablitzel fr. 40 000.–. Ces deux derniers dons, de même que la contribution de fr. 180 000.– de l'Office fédéral de la culture nous comblent tout particulièrement, parce que ces montants tombent chaque année dans nos caisses. Au total, avec les dons de moindre importance, nous avons reçu pas moins de fr. 401 755.–. Nous considérons que cet argent est un signe de reconnaissance de notre action, et nous mettrons tout en œuvre pour l'utiliser à bon escient.

Patrie construite

Manne

Les petites contributions pour des rénovations restent le meilleur label de qualité de la LSP

Pavage à Tengia, commune de Rossura (TI) (CHF 8000)
Le hameau de Tengia, qui fait partie de la commune de Rossura, dans la Léventine, est dans l'ensemble bien conservé et jugé d'importance nationale par l'ISOS. La commune voulait asphalter les rues du village, mais un groupe d'habitants et de propriétaires de maisons de vacances lui a proposé de les paver avec des pierres, ce qui est naturellement plus onéreux.

****

Restauration intérieure de la chapelle de Ringacker, Loèche (VS) (CHF 6000)
La chapelle de Ringacker de Loèche, sans doute le plus bel édifice baroque du Valais, est actuellement restaurée sous la houlette de la conservation des monuments historiques du canton. Le travail consiste à réparer plusieurs dégâts provoqués par l'humidité et les intempéries. Généralement, les objets qui sont propriété publique ne peuvent recevoir de contributions de la part de la LSP. Dans le cas particulier, la section a toutefois contribué à la rénovation par un montant de 4000 francs, de sorte que la LSP a elle aussi alloué une aide à titre exceptionnel.

****

La maison Juon, Loèche (VS) (CHF 5000)
La maison Juon est entièrement restaurée sous la supervision du service cantonal des monuments historiques. Selon l'inventaire historique des œuvres d'art de Loèche (1975), la Maison Juon, avec ses magnifiques façades, est l'une des plus belles demeures du XVIe siècle de la localité.

****

Le «Quartierhof» à Berne est avant-gardiste et intéressant du point de vue architectural, écologique et social (photo Batt Lupoo).

Société coopérative de construction «Q-Hof», Berne (CHF 15 000)
Il y a deux ans, 15 000 francs ont été alloués à la société coopérative de construction Q-Hof de Berne pour la rénovation de sa propriété, et une seconde tranche de même importance lui a été promise en 1998. A l'heure actuelle, 4 maisons ont été entièrement rénovées, et la contribution 97 a été versée. Les travaux avancent conformément au plan en ce qui concerne les 5 dernières maisons, le devis est pour le moment respecté, et l'assainissement devait s'achever à fin 1998.

****

Rénovation d'un jardin paysan historique, Brach, Bubikon (ZH) (CHF 5000)
Le jardin paysan de Brach, à Bubikon, est l'exemple type du jardin de rapport et d'ornement aménagé dans l'Oberland zurichois au XIXe siècle. Il a été conservé plus ou moins dans ses dimensions et son aspect original. Il devrait être restauré et en partie reconstruit suivant le plan historique. Le jardin est entouré d'une clôture en fonte qui doit être rénovée de toute urgence. Les anciens chemins et les bordures originales des plates-bandes ont été mis au jour lors de travaux. Dans son axe longitudinal, le jardin possède une rotonde, bordée de parterres ornementaux en forme de croissant. Les plates-bandes de légumes sont disposées perpendiculairement. Le long de l'enceinte se trouvent des parterres d'arbustes, des arbres en espalier et des bosquets d'ornement.

****

Rénovation du pont Neufs-champs, Courfaivre (JU) (CHF 2000)
Dans la commune de Courfaivre, un pont fait de pierres taillées doit être rénové. Il forme un coude élégant au-dessus de la Sorne. Un nouvel ouvrage situé en aval devrait à l'avenir détourner une partie du trafic empruntant actuellement le vieux pont. Les conseillers techniques de la section jurassienne ont signalé qu'un second pont tout proche devrait prochainement être aussi rénové. Ils ont proposé de verser une contribution de 1000 francs par pont.

****

Reconstruction d'une roue de moulin à Soubey (JU) (CHF 3000)
Le moulin de Soubey est le dernier au bord du Doubs et l'inventaire cantonal le classe parmi les monuments d'importance régionale. En novembre 1996, la roue du moulin et la buse ont été fortement endommagées par une violente tempête. La reconstruction de la roue permettrait de remettre le moulin en marche. La section lui attribue une grande valeur historique, touristique et didactique.

****

Restauration des anciens lavoirs de la commune de Damphreux (JU) (CHF 3000)
A Damphreux, les anciens bacs à laver, en pierre, sont envahis d'herbes folles et à moitié recouverts de remblais, juste à côté de la route où ils signalaient autrefois l'entrée du village. La commune voudrait leur donner une nouvelle vie de témoins du passé. Le projet prévoit d'intégrer les bassins dans une place et de les alimenter en eau potable. La place deviendra ainsi une aire de repos pour les touristes sur le «Sentier de la Joie».

****

Réfection extérieure d'une façade et d'une logette, St-Ursanne (JU) (CHF 5000)
La «maison des œuvres» de St-Ursanne possède une remarquable façade avec une logette en encorbellement datant du gothique tardif, probablement du XVe siècle, et est placée sous la protection du canton et de la Confédération. La bâtisse appartient aux sociétés paroissiales. L'association des œuvres paroissiales, indépendante de la paroisse, assure la responsabilité des travaux. La façade et la logette doivent faire l'objet d'une réfection. Les travaux pouvaient difficilement être repoussés.

Bilan au 31 décembre

	1998	1997
ACTIFS	Fr.	Fr.
Caisse	61.85	463.55
Compte de chèques postaux	178 712.06	131 140.66
Banques	607 902.65	850 804.70
Titres	3 713 464.00	3 833 103.00
Créances envers		
– des sections	262 456.00	238 092.00
– la vente de l'Ecu d'or	1 060 000.00	370 000.00
Débiteurs divers	13 465.75	2 019.70
Provision sur débiteurs	– 1 000.00	– 1 000.00
Débiteurs (impôts anticipés)	52 407.65	54 691.35
Prêt	100 000.00	100 000.00
Actifs transitoires	11 436.10	0.00
Immeubles (Moulin de Ftan et part de l'Isola di Brissago)	2.00	2.00
Mobilier	1.00	1.00
Bibliothèque	1.00	1.00
Médailles	1.00	1.00
	5 998 911.06	5 579 319.96

Valeur d'assurance:

Moulin de Ftan	338 900.00	338 900.00

PASSIFS	Fr.	Fr.	Fr.
Créditeurs		57 534.50	109 867.70
Passifs transitoires		32 448.35	47 310.25
Part des sections de l'Ecu d'or		300 000.00	185 000.00
Provisions:			
– pour subsides accordés		337 000.00	320 205.00
– pour actions diverses		134 330.10	238 288.00
– pour renforcement du secrétariat général		185 000.00	285 000.00
– diverses			0.00
Fonds:			
– Fonds Rosbaud		2 489 720.70	2 499 562.60
– Fonds Prix des jardins Schulthess		239 654.70	148 732.50
– Fonds d'actions		1 095 036.00	1 083 000.00
– Fonds prix Wakker		200 000.00	200 000.00
– pour des fonds réservés		885 071.10	425 071.10
Fortune:			
– Report au 1.1.1998	37 282.81		
– Excédent de recettes 1998	5 832.80	43 115.61	37 282.81
		5 998 911.06	5 579 319.96

Compte de recettes et de dépenses

pour	1998	1997
RECETTES	Fr.	Fr.
Cotisations des membres	333 764.00	338 668.00
Part au produit de l'Ecu d'or	600 000.00	340 000.00
Dons et legs	380 316.35	198 697.70
Subvention fédérale	180 000.00	180 000.00
Intérêts	74 869.30	80 411.90
Gains sur titres	10 256.65	101 186.00
Recettes diverses	2 569.60	4 935.10
Provisions dissoutes	14 955.00	17 531.80
Enlèvement de la provision sur débiteurs	168 000.00	176 000.00
Enlèvement du fonds d'actions	100 000.00	15 000.00
Enlèvement du fonds Prix des jardins Schulthess	10 000.00	0.00
Enlèvement de la provision pour renforcement du Secrétariat Général	2 291.35	0.00
	1 877 022.25	1 452 430.50

DÉPENSES	Fr.	Fr.
Activités protection du patrimoine		
Subsides	478 964.15	404 299.40
Service de conseils	55 989.40	59 448.90
Information/formation	355 394.95	322 015.90
	890 348.50	785 764.20
Actions spéciales	1 878.55	2 312.10
Frais administratifs		
Secrétariat	483 738.75	483 049.55
Organes	45 089.90	29 303.15
Entretien immeubles	56 115.95	5 711.75
Divers	13 456.45	175.90
	598 401.05	518 240.35
Dotation au fonds Prix des jardins Schulthess	150 000.00	0.00
Dotation au fonds d'actions	222 000.00	48 000.00
Dotation à la provision des dons et legs	8 561.35	151 000.00
	380 561.35	199 000.00
Excédent de recettes 1998 (Excédent de dépenses 1997)	5 832.80	–52 886.15
	1 877 022.25	1 452 430.50

Reconnue d'utilité publique par le BROB

Les sections LSP présentent leur activité détaillée dans leur propre rapport annuel, disponible aux adresses figurant en troisième page de couverture.

Approuvé par le comité central, à l'intention de l'assemblée des délégués, le 26 mars 1999

Le président
Caspar Hürlimann

Le secrétaire général
Hans Gattiker